

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Janvier 2024

N°82

**Reflets de la vie municipale à
Ruhans**



Le mot du Maire

L'année qui s'est achevée nous a apporté son lot de difficultés à vous et à notre Collectivité.

En ce début d'année, je vous souhaite en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale une très belle année pleine de projets, de joie et de paix.

Les réalisations de l'année précédente et les projets que nous avons ont pour objectif de préserver et améliorer la vie des habitants dans notre Commune et le bien vivre ensemble.

A titre d'exemple, la mise en place des ateliers Bons jours pour les plus de 60 ans et les ateliers numériques ouverts à tous, a été positive et a créée une dynamique que nous allons essayer de prolonger.

J'en profite aussi pour remercier ici les bénévoles des associations qui essayent d'impulser une dynamique, des moments festifs et conviviaux pour nos concitoyens.

Malgré un contexte financier difficile, des travaux importants à réaliser (pont de Millaudon), l'équipe municipale aborde sereinement et avec enthousiasme ces douze prochains mois et compte sur votre soutien et participation à la vie communale.

Serge GIRARD

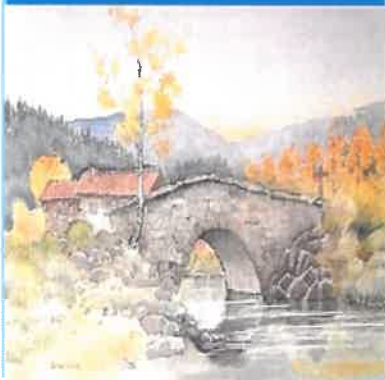
Dans ce numéro

- 1/ Pont de Millaudon.....2
- 2/ Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.....3
- 3/ Frelons asiatiques.....3 et 4
- 4/ Forêt.....4
- 5/ Dossier "feme La Villedieu".....4
- 6/ Renouveau adhesion au Centre de Gestion.....5
- 7/ Groupement d'achat d'énergie.....5
- 8/ Convention avec la Fédération de Chasse pour préserver la biodiversité5
- 9/ Compétence scolaire.....6





1/ Pont de Millaudon



2

1/ Pont de Millaudon

Lors d'un précédent Conseil, il avait été décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux du pont à Ingénierie70.

Durant l'été et après réunion sur site, un programme prévisionnel de travaux et leur chiffrage a été réalisé.

Les travaux concernent deux ouvrages : le pont et le mur de soutènement.

Ils prévoient pour le pont :

- ⇒ la mise en place de soutien à la voûte,
- ⇒ Le déshabillage de l'ouvrage jusqu'à la face supérieure de la voûte en pierres.
- ⇒ La mise en place de drainage en pied de voûte.
- ⇒ Le remblaiement en graves non-traitées jusqu'au niveau de la clef de voûte.
- ⇒ La réalisation d'une étanchéité bitumineuse supérieure.
- ⇒ La construction d'une dalle de béton armé de 25 cm d'épaisseur et de largeur 5 m pour inclure un trottoir.
- ⇒ La pose de garde-corps de hauteur réglementaire.
- ⇒ La réalisation de linteau béton en pied de voûte en protection de l'érosion.
- ⇒ Le rejointoiement des pierres et la mise en enduits éventuelle.
- ⇒ Les terrassements des berges en amont de l'ouvrage et l'empierrement anti-érosion.
- ⇒ Le reprofilage de la voirie de part et d'autre de l'ouvrage.
- ⇒ La remise en état des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales.
- ⇒ La remise en état du revêtement de la voie portée.

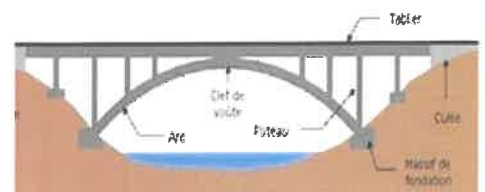
Pour le mur de soutènement :

- ⇒ La démolition de l'ouvrage complet.
- ⇒ Les terrassements et la préparation.
- ⇒ La préparation du fond et de la dalle de fondation du futur ouvrage.
- ⇒ La pose de drainage en arrière de mur.
- ⇒ La fourniture et la pose de pierres de taille pour reconstitution d'un mur de hauteur variable.
- ⇒ La mise en œuvre de couvertines en pierre ou en maçonnerie de béton.
- ⇒ La reconstruction de l'accotement et de la voirie.
- ⇒ La mise en œuvre des garde-corps adaptés.

Le total des dépenses estimées s'élève à 107 750.12 € HT (129 288.14 € TTC). La durée des travaux prévisionnelle est de 4 mois pendant lesquels la route sera coupée.

Le Conseil a validé le projet et autorisé la Mairie à signer tous les documents nécessaires notamment, les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et du CEREMA.

En fonction du montant des subventions obtenues, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer cette opération qui va limiter fortement tous les autres travaux d'investissement éventuels.



2/ Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables

Le 18 Octobre dernier, les services de l'Etat ont réuni à la CCPR les maires des 33 communes pour présenter la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec les habitants des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Elles peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : solaire, photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz...

Une concertation avec la population doit être organisée qui peut prendre différentes formes :

- Réunion publique.
- Mise à disposition du public d'un dossier.
- Consultation...

Dans l'absolu, cette loi semble aller dans le bon sens, le problème est que l'Etat veut imposer aux communes un calendrier absurde. Les communes devaient transmettre leurs délibérations avant fin novembre à la CCPR.

Comment peut-on envisager sérieusement que les communes puissent en un peu plus d'un mois élaborer des projets éventuels et concerter la population.

Ce problème des énergies renouvelables mérite mieux que des effets d'annonce et la précipitation.

C'est pourquoi la Commune a refusé de s'inscrire dans ce calendrier et a inscrit dans un premier temps, l'intégralité du territoire de la Commune en Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables.

Il n'y a sur notre commune aucun projet en cours, ni prévisible, en dehors de ceux des particuliers qui souhaitent implanter des panneaux solaires sur leurs maisons.

3/ Frelons asiatiques

Ils ont malheureusement fait l'apparition sur notre Commune cette année. La Commune a dû faire détruire deux nids cet automne. Normalement nous devons avoir recours à des entreprises spécialisées dans la destruction de ce type de nuisibles.

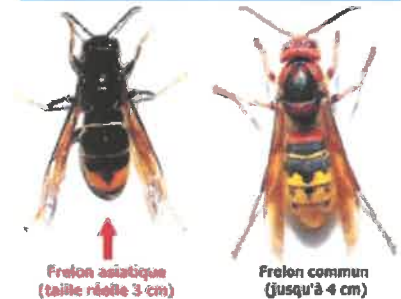
Cela a été impossible car les deux nids se situaient entre 25 et 30 mètres de haut et ce sont les pompiers qui ont dû intervenir avec la grande échelle.

Un troisième nid a été repéré chez un particulier. Il appartient à chaque propriétaire de faire détruire le ou les nids repérés sur sa propriété. Il est important de les détruire avant début novembre pour éviter que les reines s'échappent et fondent de nouvelles colonies au printemps.



**LOI RELATIVE
À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

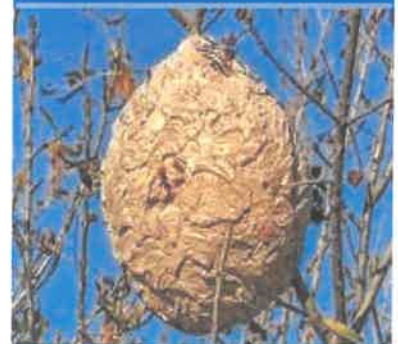
2/ Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables



**Frelon asiatique
(taille robe 3 cm)**

**Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**

3/ Frelons asiatiques



3/ Frelons asiatiques

Ces frelons asiatiques sont dangereux pour l'homme du fait de leurs piqûres mais aussi et surtout pour les abeilles qu'ils détruisent et mettant ainsi en péril la biodiversité des insectes pollinisateurs indispensables à la vie.

Le Conseil a décidé de nommer M. Tom Carval comme référent sur ce dossier. Il va suivre une formation pour obtenir l'habilitation à utiliser certains produits phytosanitaires, et acheter du matériel (protection, perche télescopique).

En fonction du montant des équipements, une convention sera établie avec lui pour fixer les conditions et le coût de son intervention pour détruire les nids. Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier.

4/ Forêt



4/ Forêt

- Le Conseil a adopté la liste des affouagistes, leur nombre est en légère augmentation cette année avec 24 inscrits.
 - Assiette des coupes 2024/2025. Après une rencontre avec le garde ONF en charge de notre secteur, et en prenant naturellement en compte les objectifs définis par le plan d'aménagement, l'assiette suivante a été adoptée par le Conseil :
- ⇒ Dans les parcelles de la forêt communale de Ruhans 1aj, 3r, 3af, 5af, 6af, 14j, 18r, 21af, 27af, 37r, 38r, 46i, 48af.
- ⇒ Décide de vendre en bloc les produits des parcelles n° 1aj, 18r, 21af, 46i, 5-6af, 27af en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 48af.
- ⇒ De vendre en bois façonnés des grumes dans les parcelles n° 3r, 3af, 14j, 37r, 38r.
- ⇒ De partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n° 48af, 38r.

Il faut ajouter à cette liste, la coupe n°7 qui avait déjà été inscrite antérieurement mais qui n'avait pas été faite. Le Conseil a décidé de la rajouter cette année à la liste des coupes affouagères qui devraient représenter sur la base actuelle du nombre d'affouagistes, environ trente stères par portion.

5/ Dossier « ferme La Villedieu »

5/ Dossier « ferme La Villedieu »

Après de nombreuses relances de ma part auprès des services de la DDT, une entreprise est enfin intervenue pour enlever les tôles mal fixées qui faisaient l'objet de mon arrêté de péril imminent.

Le point positif est naturellement que le danger est écarté pour les riverains et les personnes de passage.

Le point négatif est que le coût de cette intervention de l'ordre de 5 500 € sera mis à la charge de la Commune par la Préfecture, charge à elle de se retourner ensuite contre le propriétaire.

La Commune a fait les démarches nécessaires pour permettre l'inscription à titre privilégié de ses créances à l'encontre de la Société Djo Bat mise en règlement judiciaire.

Mais je crains hélas d'après les informations qui me sont fournies par les services fiscaux que nos chances de récupérer nos créances soient assez faibles.

Le problème de l'avenir de ce bâtiment qui menace d'être en ruine sur la partie grange reste entier, nous attendons donc, non sans une certaine inquiétude, les décisions du procureur de la République qui a instruit les plaintes déposées par mes soins.



6/ Renouveau adhésions au Centre de Gestion

En tant qu'employeur, la Commune est tenue d'adhérer aux services obligatoires du Centre de Gestion70 (gestion des carrières...) et à la médecine de prévention.

Des services annexes facultatifs (assistante sociale, adaptation au poste de travail, expertise RH...) sont proposés, ils font aujourd'hui l'objet d'une convention cadre unique. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la signature de ces deux conventions.



7/ Groupement d'achat d'énergie

La Commune avait adhéré en 2022 au marché groupé d'achat d'énergie proposé par le SIED pour toutes les Communes de Bourgogne Franche-Comté. Ce groupement permet de réduire la forte hausse du coût de l'énergie enregistrée depuis deux ans. Cette convention se termine fin 2024. Le SIED relance dès à présent une consultation pour connaître les communes volontaires pour adhérer au nouveau groupement d'achat qui débutera en 2025 et va se négocier en 2024. Pour les petites Communes comme la nôtre deux types de tarifs sont appliqués :

- ⇒ Pour les installations d'une puissance supérieure à 36 kWh, c'est le tarif du marché qui s'applique et donc celui négocié par le groupement d'achat.
- ⇒ Pour les autres, c'est comme pour les particuliers, le tarif Réglementé de Vente d'Electricité est appliqué, en sachant que l'Etat est en train de se désengager financièrement et qu'il va encore en début 2025 réduire sa participation ce qui aura pour conséquence une hausse du coût de l'électricité pour tout le monde.

Dans ce contexte, le Conseil a donc décidé d'adhérer au futur contrat groupe et de signer la convention avec le SIED.

8/ Convention avec la Fédération de Chasse pour préserver la biodiversité

La Commune a signé, en début d'année, une convention de partenariat en vue de planter des arbres fruitiers sauvages sur la partie en pente de la parcelle boisée entre le Chemin Neuf et le Vieux Chemin. Les travaux préparatoires de nettoyage de trois bandes de plantation viennent d'être réalisés. La Fédération de Chasse qui fournit gratuitement les plants, propose une date d'intervention le mardi 23/01/2024.

Le Conseil propose le week-end précédent de faire appel aux volontaires intéressés par ce projet pour préparer les trous de plantation des 33 arbres prévus. Ce sont des petits arbres qui ne nécessitent pas de creuser des gros trous.

Cette opération a pour objectif d'agir pour la biodiversité et la préservation des insectes pollinisateurs.

Le travail préparatoire de réalisation des trous aura lieu le samedi 20 Janvier. Merci aux volontaires de s'inscrire à la Mairie avant.

6/ Renouveau adhésions au Centre de Gestion

7/ Groupement d'achat d'énergie

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE



8/ Convention avec la Fédération de Chasse pour préserver la biodiversité





Communauté de commune
du Pays Riolois

9/ Compétence scolaire CCPR

En 2014 lors de la prise de la compétence scolaire par la CCPR, l'Etat s'était engagé à bonifier la dotation globale de fonctionnement d'environ 500 000 €, et la CAF devait aussi augmenter ses aides.

Ces promesses n'ont hélas pas été tenues si bien que depuis cette période, un déficit de l'ordre de 600 000 € est engendré par ce domaine d'activité.

Parallèlement, les dirigeants de la CCPR ont confié une mission à un Cabinet pour remettre à plat toute la fiscalité entre les communes et la CCPR.

La compétence scolaire est importante, les pôles éducatifs sont incontestablement une réussite qui profite à nos enfants et il me semble prioritaire de préserver et continuer à améliorer tout ce qui touche à l'éducation des enfants.

Le Cabinet d'études a élaboré trois scénarios, mais il y en a d'autres possibles, qui jouent sur la fiscalité (taxes foncières) et les attributions de compensations afin qu'à terme (budget 2024) la CCPR dispose des 600 000 € manquants d'autant que des travaux de mise aux normes énergétiques sont à prévoir dans les années qui viennent sur pas mal de sites scolaires.

Le Conseil n'a pas souhaité choisir de suite une solution mais veut se laisser le temps de la réflexion. Il est bien conscient qu'il sera difficile d'échapper à une contribution complémentaire de toutes les communes pour financer cette compétence.

Mais il a mis une condition préalable à toute prise de décision, que toutes les communes jouent la carte de la solidarité. Au niveau de la compétence « eau » quelques Communes n'ont pas encore reversé (ou refusent de le faire) à la CCPR leurs excédents antérieurs de leur budget.

Le Conseil est favorable à une solidarité financière mais à la condition que ce soit le cas pour tout le monde. Il a donc mis le préalable de la régularisation des sommes dues sur la compétence « eau », avant toute décision et une mise en place de règles sur la compétence scolaire.



9/ Compétence scolaire
CCPR

 **SERVICES
SCOLAIRES**